

**ARRÊTÉ N° 2026-RH-02-023 BIS ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE
GRADE PORTANT RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATERIELLE AFFECTANT L'ARRETE N°2026-
RH02-023 DU 02 FEVRIER 2026**

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Falaise,

- Vu le code général de la Fonction Publique
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu la délibération du 7/10/08 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,
- Vu l'arrêté n° 2021-02-164 du 21 février 2021 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1er janvier 2021,
- Vu l'arrêté n°2026-RH-02-023 du 2 février 2026 portant sur le tableau annuel d'avancement de grade de l'année 2026 ;
- Considérant que l'arrêté n°2026-RH-02-023 du 2 février 2026 comporte une erreur matérielle dans la date d'effet de nomination de Madame GESNOUIN Véronique qu'il convient de régulariser ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade de : ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DEUXIEME CLASSE

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
GESNOUIN Véronique	Adjoint technique territorial	01/11/2026

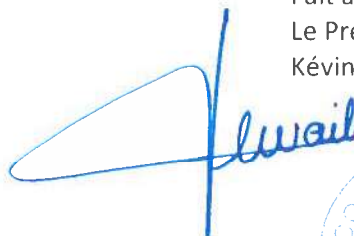
Avancement au grade de : REDACTEUR PRINCIPAL DEUXIEME CLASSE

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
HUET Céline	Rédacteur	02/05/2026

ARTICLE 2 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent. Ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet, Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et Madame le Receveur communautaire.

Fait à FALAISE le 20 octobre 2026

Le Président,
Kévin DEWAËLE



Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le :

21/10/2026

